

Votre Groupement d'Employeurs en Loir-et-Cher

Adhérer à Métiers Partagés c'est pouvoir disposer de salariés fidélisés, au juste temps et au juste prix : autant de nouveaux atouts pour le développement de votre entreprise. Votre Groupement d'Employeurs a été créé en mai 1998 avec la participation de nos partenaires



Soucieux de satisfaire les besoins réguliers de ses adhérents en personnel à temps partiel ou saisonnier, Métiers Partagés :

- Assume le rôle d'employeur pour ses adhérents
- Gère le recrutement, les démarches administratives
- Gère les contrats et lessalairés
- Prend en charge la formation professionnelle
- Pérennise les emplois
- Offre la flexibilité nécessaire aux entreprises adhérentes
- Permet de maîtriser des coûts RH avec une facturation de prestation
- Permet de disposer de personnel supplémentaire sans alourdir la masse salariale

Toutes les structures peuvent adhérer au Groupement d'Employeurs : TPE, PME, PMI, ETI, GE, Administrations et Collectivités.

Le montant de l'adhésion est établi en fonction de l'effectif salarié de l'entreprise ou de la collectivité. Toute adhésion entraîne le respect des statuts et du règlement intérieur. Joindre le montant de la cotisation à la présente demande d'adhésion par chèque libellé à l'ordre de G.E. Métiers Partagés.

Nombre de salarié(s)	€ H.T.	€ T.T.C.	Effectif salariés
Moins de 10	76,22	91,46	
De 11 à 50	152,44	182,93	
De 51 à 100	304,88	365,86	
Plus de 100	609,76	731,71	

Cachet de l'entreprise

Demande mon adhésion à l'association Métiers Partagés - Groupement d'Employeurs

Fait à :

Date

Par :

Signature

